

SUPERBERLINE 2.0L

DEMANDE D'ENGAGEMENT CHAMPIONNAT

INTENTION DE PARTICIPATION AUX EPREUVES 2025

DIJON 4, 5 et 6 AVRIL

LEDENON 31 MAI – 16, 17 et 18 MAI

PAUL RICARD 13, 14 et 15 JUIN

VAL DE VIENNE 19, 20 et 21 SEPTEMBRE

MAGNY-COURS 17, 18, 19 OCTOBRE

PILOTE

Date de naissance : Groupe sanguin :

Nom et prénom : N°Licence / N°ASA :

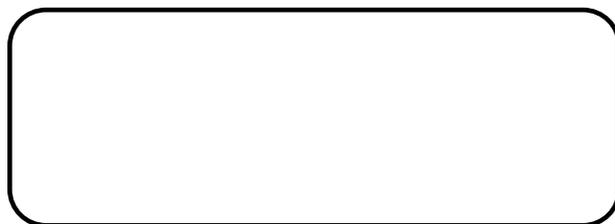
Adresse :

Signature :

Code postal : Ville :

Tel. Portable :

E-mail :



VOITURE

N° transpondeur :

Marque / Type :

Année : Cylindrée :



Les demandes d'inscription annulées par les concurrents ne seront pas remboursées. Les signataires reconnaissent et certifient sur l'honneur l'exactitude des déclarations de ce document et s'engagent à respecter les règlements sportifs, techniques et les équipements de sécurité obligatoire de ce Trophée de la FFSA

ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT

Droits annuels de 480 € TTC (inscription championnat de France inclus)

- par chèque à l'Ordre de NOGARO SPORT accompagné de la demande d'engagement à l'adresse suivante – 1263 route de la Chapelle – 32110 NOGARO
- par virement IBAN FR76 1690 6002 4087 0207 4435 764 BIC : AGRIFRPP869 et demande d'engagement par mail nogarosport32orange.fr



Charte d'adhésion à la SUPERBERLINE 2.0

SUPERBERLINE 2.0 est un championnat basé sur les berlines 2.0 des années 1990 d'inspiration BTCC anglais organisé dans le cadre de l'Historic Tour.

L'équité sportive, le plaisir de piloter, la sécurité, la fiabilité, et la maîtrise des coûts sont les bases de la SUPERBERLINE 2.0.

Pour participer à ce championnat, le concurrent doit être à jour de sa cotisation et être en possession d'une Superberline 2.0 conforme en tout point au règlement technique.

Droit d'inscription au championnat : 480 euros TTC annuel ou 120 € TTC par course si deuxième pilote : 240 euros TTC annuel ou 70 € TTC par course (voir règlement sportif)

Droit d'engagement à la course : se référer aux engagements disponibles sur superberline2l.fr

En adhérant à la SUPERBERLINE 2.0 le concurrent **s'engage à respecter les règlements sportifs et techniques sans réserve et dans leur intégralité**. Il s'engage également à avoir en toute circonstance un esprit sportif, d'entraide et à avoir une attitude responsable et respectueuse envers l'autorité sportive et les autres concurrents.

Tout adhérent ne respectant pas les principes et l'éthique de la SUPERBERLINE, à travers son attitude, ses actions ou ses propos, pourra, selon la gravité de l'acte, être exclu temporairement ou radié définitivement. Cette décision, sans appel possible, interviendra après délibération du bureau et après que le mis en cause se soit défendu.

Je déclare avoir pris connaissance de cette charte et à la respecter sans réserve.

Droit à l'image :

En cochant cette case, je refuse conformément aux dispositions relatives au droit à l'image que NOGARO SPORT fixe, reproduise et communique au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises durant le meeting.

Nom :

Prénom :

Signature :

NOGARO SPORT

1263 route de la Chapelle

32110 NOGARO